



Grand Est



HEV6b bio

SPÉCIALISÉ VIANDE SUR 160 HA,
EN ZONE HERBAGÈRE

Naisseur valorisant des surfaces en herbe importantes avec des
broutards et des génisses de viande, en agriculture biologique



Ce système est essentiellement localisé dans des zones peu favorables aux cultures de vente (Bassigny, Crêtes Pré-ardennaises et l'Argonne) et avec un bon potentiel herbager, même si on peut parfois rencontrer quelques hectares de cultures à côté de l'herbe.

Avec un chargement autour de 1,1 UGB/ha d'herbe (97 vèlages), l'autonomie fourragère est atteinte grâce à une conduite rigoureuse des prairies, d'autant plus que la fertilisation

est uniquement organique. La surface fauchée est importante. La pratique du déprimage peut permettre d'étaler les dates de récolte. La fenaison et la récolte de la paille (pressage au champ) constituent des pointes dans le travail de saison. Les broutards n'étant pas valorisés dans la filière longue AB, ils sont alors vendus dans la filière conventionnelle. La plus-value AB est donc sur les femelles uniquement.

Dans ces systèmes, la maîtrise des coûts est une priorité. Elle conditionne la rentabilité globale de l'exploitation. Un autre facteur de réussite est la conduite de la reproduction.

L'efficacité économique du système est bonne, mais l'exploitation ne repose que sur une production. L'exploitation est peu dépendante de l'approvisionnement extérieur, hormis pour la paille.

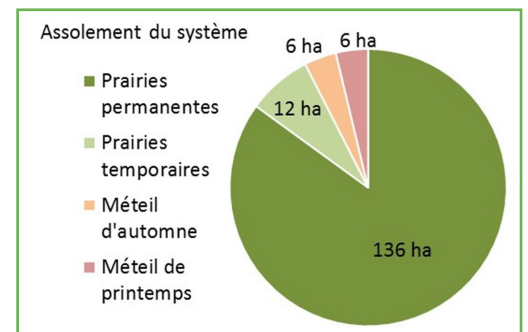
L'ASSOLEMENT

Les sols sont de type limono-argileux et argilo-calcaire. Les prairies ont un bon potentiel.

Les surfaces en culture sont destinées à l'autoconsommation. Pour réaliser les travaux sur ces surfaces (semis, récoltes), l'exploitation a recours aux travaux par tiers. La rotation est simple : 2 années de PT (type RGH-TV) et 2 années de méteils (type triticale pois). La moitié des méteils est semée à l'automne. Sur ces surfaces, il n'est donc pas possible de faire une 3ème coupe de PT.

Les besoins en paille sont importants et sont couverts par des achats dans les exploitations conventionnelles (plus de 80 % des besoins) des zones céréalières voisines. En système biologique, l'achat de paille conventionnelle est autorisé seulement pour l'utilisation en litière. La paille de méteil de l'exploitation peut éventuellement servir à l'alimentation du troupeau en cas d'année fourragère difficile.

Les moyens de production	Les ventes
<ul style="list-style-type: none"> • 1 famille – 1.8 UTH • 160 ha de SAU dont 148 ha d'herbe • 97 vaches Charolaises • 165 UGB • 1.11 UGB/ha SFP 	<p>Animaux vendus</p> <ul style="list-style-type: none"> • 23 à 24 génisses de viande • 47 broutards • 21 vaches de réforme soit 45 290 kg de viande vive



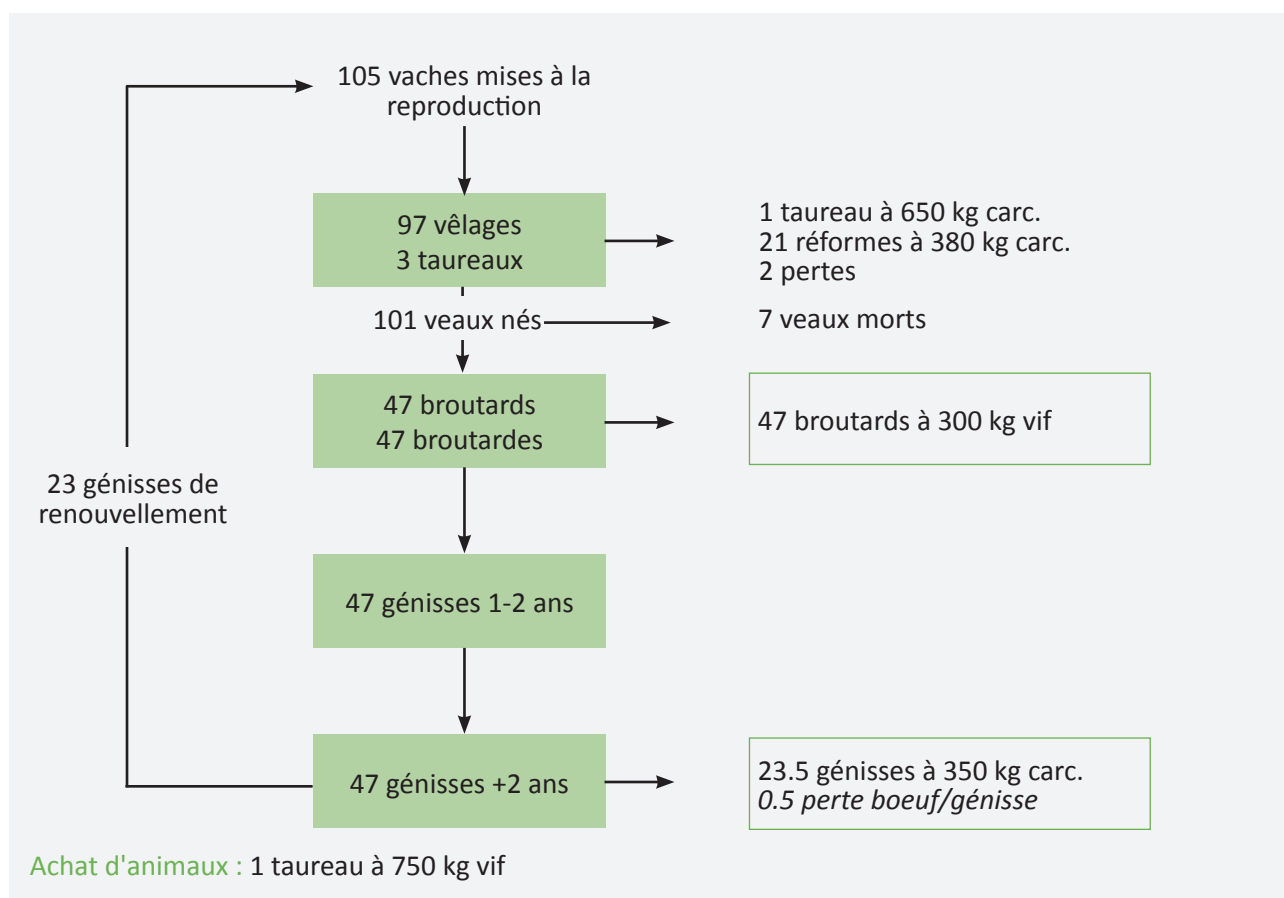
COLLECTION RÉFÉRENCES



FONCTIONNEMENT DU TROUPEAU

La reproduction est essentiellement assurée au pâturage par des taureaux en monte naturelle. Dans certains cas, l'insémination artificielle est utilisée pour améliorer le niveau génétique et/ou assurer des vêlages plus faciles sur génisses. Elles sont alors mises à la reproduction avant la mise à l'herbe. Les vêlages ont lieu en décembre-janvier pour les génisses et entre février et avril pour les vaches. L'intérêt de cette période de vêlage est de faire coïncider la période où les besoins alimentaires des vaches en lactation sont les plus importants avec celle de la pousse de l'herbe. Ainsi, la croissance des veaux est assurée par un pâturage de qualité, ce qui limite les coûts alimentaires.

Les génisses, avec un bon potentiel mais qui ne sont pas gardées pour le renouvellement, sont vendues à partir de fin septembre à l'âge de 33 mois, après une finition à l'herbe. Les autres génisses de viande sont finies en bâtiment et vendues à partir de janvier à 35 mois.



Critères de reproduction

• Taux de gestation	92 %
• Taux de prolificité	104%
• Taux de mortalité	7%
• Prod. numérique	89%
• Renouvellement	24%

Date moyenne des vêlages : 22 février

Production brute de viande vive

Total	45 288 kg
• par UGB	274 kg
• par VA vêlée	467 kg
• par ha SF	306 kg

Croissance

• Broutards	GMQ naissance - sev: 1050 g/j 47 sevrés le 30/10	315 kg à 250 j
• Broutardes	GMQ naissance - sev: 850 g/j 47 sevrées le 24/11	280 kg à 275 j
• Génisses	GMQ naissance - abattage : 575 g/j 10 à 340 kg carc. finition 33 mois pâture 13 à 14 à 360 kg carc. finition 35 mois auge	

LE SYSTÈME FOURRAGER

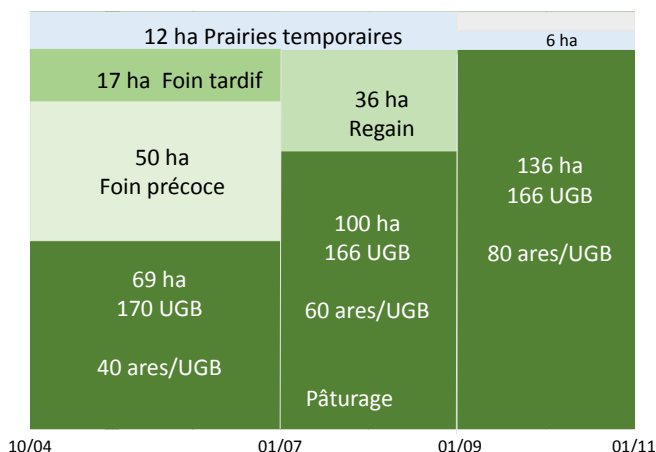
La récolte des fourrages

Le système fourrager repose uniquement sur l'herbe. Le chargement (1,1 UGB/ha) permet une autonomie fourragère de 116 %.

Pour y parvenir, il est nécessaire de :

- limiter la surface de pâturage au printemps à 40 ares/UGB, afin de pouvoir faucher au minimum 55 % de la surface en première coupe.
- faucher de façon précoce, avant le 25 mai, ce qui permet de disposer de repousses pour le pâturage estival.
- réaliser une deuxième coupe sur au moins un tiers des surfaces fauchées afin de conforter les stocks hivernaux.

Fourrage	Date récolte	Surface (ha)	Rendement (tMS utile/ha)
Fauche précoce PP		50	3.5
Foin tardif PP	20 juin	17	4
Foin PT		12	4
Regain PP	1er août	36	1.4
Regain et 3ème coupe PT sur moitié des ha		12 + 6	1.3



La conduite du pâturage

Une partie des génisses de 2 ans peuvent être mises à l'herbe sur des parcelles saines, dès fin mars, en respectant de faibles chargements (80 ares/UGB). Ces parcelles seront libérées vers fin avril pour être fauchées vers le 25 juin.

La bonne gestion du pâturage permet d'équilibrer le bilan fourrager mais également de limiter la pression parasitaire. Pour limiter l'infestation parasitaire, les animaux les plus sensibles (génisses) pâturent de préférence les repousses de fauche.

LA FERTILISATION

La bonne valorisation des fumiers est un objectif prioritaire. Les 1 100 t de fumier produit sont épandues à une dose de 20 t/ha, ce qui permet annuellement la fumure d'environ 1/3 des surfaces. La mise en dépôt du fumier permet l'épandage d'un produit évolué, qui limite les problèmes d'appétence et de salissement des prairies. Si le fumier est composté, les volumes à épandre étant fortement réduits, il convient d'ajuster la dose épandue par hectare.

Les parcelles destinées uniquement à la fauche reçoivent du fumier tous les ans, celles uniquement fauchées en reçoivent tous les ans et celles pâturées tous les 4 ans. Les surfaces en méteil ne reçoivent pas de fumier car leurs besoins sont couverts par la présence de prairie avant leur implantation.

L'ALIMENTATION

Les surfaces en herbe permettent d'équilibrer le bilan fourrager. Toutefois, en cas d'aléas climatique, la paille de méteil sécurise le système.

L'alimentation du troupeau est à base de foin et regain ; ce dernier et le foin précoce étant réservés aux vaches ayant vêlées et aux génisses de 1 à 2 ans.

Les quantités de concentrés distribuées sont très limitées : 1,5 kg/j après vêlage et 1 kg/j pour soutenir la croissance des génisses d'un an pendant tout l'hiver. Les broutards sont complétés au pâturage pendant 60 jours pour avoir des animaux mieux conformés pour la vente. Les génisses finies à l'herbe reçoivent 2,5 kg/j de méteil pendant 70 jours ; celles finies en bâtiment sont complétées avec 4,5 kg/j de méteil pendant 70 jours. Les vaches qui ont perdu leur veau sont finies au pâturage au printemps sans complémentation. Les autres vaches de réforme sont engraisées au bâtiment avec 4,5 kg/j de méteil pendant 70 jours.

Fourrages (en matière sèche par jour)

Catégories	Période	Foin PP	Foin PT
97 VA avant vêlage	137 j	12 kg	
24 VA après vêlage	74 j	7 kg	6 kg
24 veaux	31 j	0.5 kg	
3 taureaux	166 j	14 kg	
47 génisses 1-2 ans	178 j	4 kg	2 kg
47 génisses 2-3 ans	147 j	8 kg	
Finition à l'auge 14 génisses de viande	70 j	2.5 kg	5 kg
Finition à l'auge 14 vaches de réforme	70 j	3 kg	8 kg
TOTAL BESOINS		274 tMS	40 tMS
TOTAL RÉCOLTE		293 tMS	72 tMS

Autonomie (%)

	Massique	Energétique	Protéique
Ration	100	100	100
Fourrage	100	100	100
Concentré	89	100	100

Concentrés (en matière brute par jour)

Catégories	Période	Méteils	Minéraux
24 VA après vêlage d'hiver	74 j	1.5 kg	50 g
47 broutards	61 j	1.5 kg	
47 génisses 1-2 ans	178 j	1 kg	50 g
Finition à l'auge 14 génisses de viande	70 j	4.5 kg	
Finition en pâture 10 génisses de viande	70 j	2.5 kg	
Finition à l'auge 14 vaches de réforme	70 j	4.5 kg	
TOTAL BESOINS		26 t	1,2 t

Fourrages

- Prévoir 1 934kg MS par UGB hivernée

Concentrés (y compris 10 kg de sel/UGB)

- 29 t pour le troupeau
- 297 kg par vache allaitante
- 175 kg par UGB

Sensibilité du système fourrager

- 0,5 tMS/ha en moins en 1^{ère} coupe
→ 39.5 t MS de fourrage récolté en moins.

Cela correspond à 11% des volumes récoltés, couverts par la sécurité fourragère de 16%.

- 5 ha de fauche en moins en 1^{ère} coupe
→ 18 t MS de fourrage récolté en moins

Cela correspond à 5% des volumes récoltés, couverts par la sécurité fourragère de 16%.

RESULTATS ECONOMIQUES 2017

PRODUIT BRUT TOTAL	175 000 €	CHARGES	101 900 €
Viande bovine	109 300 €	Charges opérationnelles	27 200 €
Ventes	111 800 €	Troupeau	22 000 €
<ul style="list-style-type: none"> • 21 vaches de réforme à 1 635 € 380 kg de carc. à 4.30 €/kg • 10 génisses à 1 510 € 340 kg de carc. à 4.44 €/kg • 13.5 génisses à 1 616 € 360 kg vifs à 4.49 €/kg • 47 broutards à 825 € 300 kg de carc. à 2.75 €/kg • 1 taureau à 1 755 € 650 kg vifs à 2.70 €/kg 		<ul style="list-style-type: none"> • Concentré 57 €/UGB • Frais vétérinaires 25 €/UGB • Frais d'élevage 31 €/UGB • Achat de paille 21 €/UGB 	
Achats	- 2 500 €	Surface fourragère	3 000 €
<ul style="list-style-type: none"> • 1 taureau à 2 500 € 		<ul style="list-style-type: none"> • Prairies permanentes 136 ha à 10 €/ha • Prairies temporaires 12 ha à 135 €/ha 	
Cultures	11 300 €	Cultures	2 200 €
Ventes et cessions	11 300 €	<ul style="list-style-type: none"> • Méteil 12 ha à 180 €/ha 	
<ul style="list-style-type: none"> • 6 ha de méteil autom. 35 q à 28 €/q • 6 ha de méteil printp. 32 q à 28 €/q 		Charges de structure	74 700 €
Aides	54 400 €	<i>(hors amortissements et frais financiers)</i>	
Aides découplées	29 500 €	<ul style="list-style-type: none"> • MSA 110 €/ha • Foncier 107 €/ha • Carburant 66 €/ha • Entretien du matériel 52 €/ha • Travaux par tiers 48 €/ha • Bâtiment 8 €/UGB • Assurances 27 €/ha 	
Aides couplées	24 900 €		
<ul style="list-style-type: none"> • 50 ABA à 173.80 € • 43.3 ABA à 126.35 € • 12 ha légumineuses à 195 € • 75 ha ICHN à 112 € 		EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	73 100 €
			42 % du produit
		TRESORERIE	REVENU
Annuités	27 400 €	Amortissement	34 300 €
171 €/ha		214 €/ha	
		Frais financiers	3 000 €
		19 €/ha	
Disponible pour la famille et l'autofinancement	45 700 €	Résultat courant	35 800 €

L'exploitation dégage un bon niveau de produits grâce à des prix de vente très intéressants sur les animaux engraisés. Les broutards par contre ne sont pas valorisés dans la filière longue AB et sont vendus dans la filière conventionnelle sans plus-value. Le produit est conforté en 2017 par l'aide aux légumineuses fourragères sur les 12 ha de prairies temporaires et par l'aide ICHN en zone défavorisée simple. Ce système étant engagé en agriculture biologique depuis plus de 10 ans, il ne reçoit pas d'aide à la conversion.

Les charges opérationnelles sont maîtrisées (16% du produit). D'autant plus que le principal poste de charge est lié au coût du méteil, comptabilisé comme s'il avait été acheté à l'atelier culture, à un prix de session de 295 €/tonne (aplatissage compris). Les quantités de concentrés sont limitées. Les achats d'intrants se limitent aux minéraux, semences et quelques produits pharmaceutiques.

Les charges de structures sont assez importantes, elles sont de 467 €/ha et correspondent à 43% du produit. La mécanisation est cependant peu importante, les systèmes étant basés majoritairement sur l'herbe et les travaux sur cultures étant assurés par des tiers.

L'EBE est de 73 100 € soit 42% du produit. Après paiement des annuités, il reste 25 400 €/UMO pour l'autofinancement et les prélèvements privés.

REPERES TECHNIQUES ET ECONOMIQUES 2017

Repères DÉCIVIANDE

	Cas-type		Objectif
% d'herbe dans la SAU (STH/SAU)	92.5% (85%)		
Valorisation de l'herbe	5.6 tMS/ha		5.5 +/-0.5 tMS/ha
Production de viande vive	274 kgv/UGB		270 kgv/UGB
Coût opérationnel du kg vif produit	0.55 €/kg vif		
Prix moyen du kg vif vendu	2.43 €		
Résultat économique exploitation	% PB hors aides	% PB	% PB
Charges opérationnelles	23%	16%	<20%
Charges de structure	60%	42%	
EBE /PB		43%	>38%

Indicateurs économiques

SFP	par ha de SFP	Par UGB
Produits <i>dont aides</i>	850 € 112 €	762 € 100 €
Charges opérationnelles	169 €	152 €
Marge brute	681 €	611 €

Coût opérationnel/kg vif Déciviande	
0.55 €/kg vif produit	
• Concentrés	0,21 €
• Fourrages	0,07 €
• Frais véto	0,09 €
• Divers élevage	0,19 €

Sensibilité du système

Variation du produit de la viande
+/- 20 kg carc et/ou +/- 40 kg vifs sur tous les animaux vendus : +/- 8 800 €

+/- 0.15 €/kg carc et/ou +/- 0.08 €/kg vif sur tous les animaux vendus : +/- 3 600 €

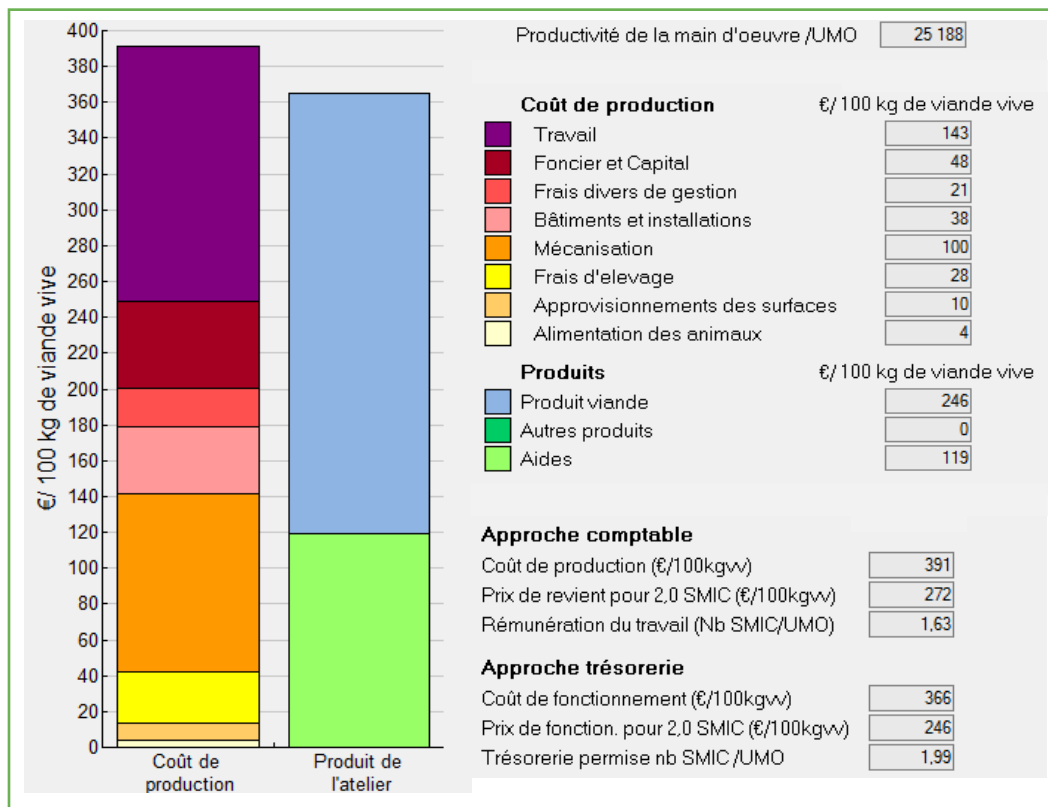
Ensemble exploitation

	par ha de SAU	Par UTH
Produit total <i>dont aides totales</i> <i>80% de l'EBE</i>	1 093 € 340 €	97 151 € 30 184 €
Charges opérationnelles	170 €	
Charges de structure (hors amo et FF)	467 €	
EBE	456 €	40 540 €
Résultat Courant	223 €	19 825 €

Financement des investissements

Annuités/EBE 38%

Coûts de production (avec rémunération du travail forfaitaire à 2 SMIC)



Approche comptable

Prise en compte des amortissements et rémunération de tous les facteurs de production (travail, capitaux propres et terres en propriété)

Approche trésorerie

On remplace les amortissements par le capital d'emprunts remboursés et on ne rémunère pas les capitaux propres et les terres en propriété.

Prix de revient

Prix de vente qui permet de couvrir le coût de production sachant que l'atelier reçoit des aides par ailleurs.

Document édité par l'Institut de l'Élevage

149 rue de Bercy – 75595 Paris Cedex 12 – www.idele.fr

ISSN : 1773-4738

Avril 2019 – Référence Idele : 00 19 60 2017 – Réalisation : Magali Allié (Idele)

Crédit photos : Institut de l'Élevage, Chambres d'agriculture

Ont contribué à ce dossier :

Florian BOYER – Chambre d'agriculture 54 – Tél : 03.83.93.34.11

Dominique CANDAU – Chambre d'agriculture 88 – Tél : 03 29 29 23 17

Emilie GUERRE – Chambre d'agriculture 55 – Tél : 03 29 83 30 38

Céline ZANETTI – Chambre d'agriculture 57 – Tél : 03 87 66 12 45

Maude GOUGET – Chambre d'agriculture 52 – Tél : 03.25.94.09.25

Joël MARTIN – Chambre d'agriculture 08 – Tél : 03.24.33.71.14

Matthieu VAILLANT DE GUELLIS – Chambre d'agriculture d'Alsace – Tél : 03 88 19 17 35

Laurence ECHEVARRIA – Institut de l'Élevage – Tél : 03 83 93 39 16

INOSYS – RÉSEAUX D'ÉLEVAGE

Un dispositif partenarial associant des éleveurs et des ingénieurs de l'Institut de l'Élevage et des Chambres d'agriculture pour produire des références sur les systèmes d'élevages.

Ce document a été élaboré avec le soutien financier du Ministère de l'Agriculture (CasDAR) et de la Confédération Nationale de l'Élevage (CNE). La responsabilité des financeurs ne saurait être engagée vis-à-vis des analyses et commentaires développés dans cette publication.